

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE

vendredi 26 avril 2019

586 mots

-

Orne édition

La loi Blanquer inquiète les parents d'élèves



Mardi soir, à la salle Pierre-Tremblay, les parents d'élèves ont organisé une réunion sur les conséquences de la Loi Blanquer pour l'école communale.

Cette réunion s'est tenue en présence de Cindy Gosnet, Sabine Chellé et Paméla Lloret-Mayor, parents d'élèves élues au conseil d'école de Randonnai, de Francis Pilfert, maire de Randonnai, de Bernard Colin, en charge du scolaire à la CDC des Hauts-du-Perche et de Franck Jalabert, inspecteur de l'Éducation nationale pour la circonscription de L'Aigle.

En effet, les parents d'élèves sont inquiets pour l'avenir de leurs enfants et de leur école, conséquence de la future Loi Blanquer qui doit être examinée par le Sénat.

Des interrogations

« Cette nouvelle loi est-elle faite pour améliorer la pédagogie et l'enseignement pour nos enfants ? interrogent les parents. Car on nous parle de la scolarité obligatoire à partir de 3 ans, un cadeau pour le privé quand on sait qu'il y a déjà 97 % des enfants scolarisés donc aucune raison de la rendre obligatoire. Cela va obliger la CDC à verser des subventions aux écoles privées dès la maternelle et non dès le CP comme c'est le cas à l'heure actuelle. De plus, l'Article 6 de cette loi propose d'écraser l'autonomie des écoles en les mettant sous tutelle des principaux et des conseils d'administration des collèges. Cela entraînera aussi la disparition des conseils d'écoles. Il y a aussi ces établissements publics de savoirs fondamentaux. Nos enfants de 9 ans en CM1 qui habitent à Randonnai et vont à l'école de Randonnai à pied seront dans l'obligation de se rendre au collège de Longny. Ils continueront leur scolarité de primaire dans un collège de référence. Cela aboutira à des *fermetures* de classes, à la disparition de nos petites écoles de nos secteurs ruraux. On devra payer transports, cantine et pire encore. Et l'école de Randonnai est toute neuve, la CDC a investi avec nos impôts en maintenant une activité en zone rurale. Nous disons non à la suppression des directeurs d'écoles car ce sont nos interlocuteurs qui connaissent le terrain, nos enfants. Cette loi n'a qu'un seul objectif, anéantir le service public de l'éducation. Nous voulons le maintien de nos petites écoles en zone rurale ».

Bernard Colin a expliqué qu'il avait demandé un rapprochement avec le collège de Longny pour les nouveaux élèves de 6^e. **« C'est le Département qui en a la compétence. On ne va pas fermer nos écoles pour sauver un collège. Nous avons trois collèges de rattachement, on en demande plus qu'un ».**

« La situation de l'Orne reste très favorisée »

L'inspecteur de l'Éducation nationale a indiqué qu'il était hors de question que les élèves de CM1/CM2 soient scolarisés au collège de Longny : « **Ce n'est pas inscrit dans la loi. De toute façon, tout projet doit être validé par le conseil d'école. On a proposé aux élèves de Neuilly-sur-Eure de les scolariser provisoirement au collège de Longny car il n'y a pas de locaux. On ne supprimera pas les directeurs d'école et nous ne mélangerons pas les CM1/CM2 aux collégiens. Enfin, pour la prochaine rentrée de septembre à Randonnai, il y aura 85 élèves répartis dans les cinq classes. La situation de l'Orne reste très favorisée avec une moyenne de 17 élèves par classe à Randonnai. Nous devons avoir trois *fermetures* : Randonnai, Tourouvre et Longny et il y en aura aucune. On aura même une ouverture à Neuilly-sur-Eure** », a tenté de rassurer Franck Jalabert.



Mardi soir, une réunion a été organisée par les parents d'élèves à Randonnai à la suite du projet de Loi Blanquer. -
Crédit: Ouest-France